

<p>Date Convocation 21/02/2024</p> <p>Date Affichage 21/02/2024</p> <p>Nombre de Conseillers</p> <p>- en exercice 27 - présents 17 - procurations 06 - absents 04</p>	<p>Le Vingt Sept Février Deux Mille Vingt Quatre à 19 Heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p>PRESENTS 17 : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Emmanuel MAILLARD, Judith LE RALLE, Michel BOURGERY, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Valérie AURIAUX, Michel CHARUAU, Jean-Marie CAMBRELENG, Alice MARTIN, Manuela AUGEREAU, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU, Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD et Dany HERBRETEAU</p> <p>PROCURATIONS 6 : Michel BRUNEAU, Didier MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Sophie FERRY, Sandrine TARAUD et Line CHARUAU, qui ont donné respectivement procuration à Jean-Marie CAMBRELENG, Manuela AUGEREAU, Isabelle CADOU, Brigitte GIGOU, Judith LE RALLE et Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU</p> <p>ABSENTS 4 : Rémy BONNIN, Didier Gustave MARTIN, Stéphane GILOT et Jérôme GEAY</p> <p>SECRETAIRE : Manuella AUGEREAU</p>
---	--

34-MOBILYEU : CONVENTION DE DELEGATION RELATIVE A LA GESTION D'UN SERVICE PUBLIC D'AUTOPARTAGE

Rapporteur : Michel BOURGERY

La municipalité a fait le choix de mettre en place un service d'autopartage en boucle au départ de la gare maritime de Fromentine, situé sur la Commune de la Barre-de-Monts. Le projet « MobilYeu » consiste à mettre en place, à titre expérimental, un service d'autopartage en boucle avec une flotte de quatre véhicules électriques pour une durée minimum de 36 mois, à compter de l'année 2024.

Ce service sera organisé via la location de véhicule et prestations associées et la mise à disposition des bornes de recharge pour voitures électriques et du dispositif d'autopartage en lien avec le prestataire Clem'.

De fait, ce service rentre dans le cadre légal de la compétence transport. C'est la Région Pays de la Loire qui dispose de la compétence en matière de transport et la communauté de communes Océan Marais de Monts, sur le périmètre de laquelle va être implantée la station d'autopartage, est également concernée en tant qu'autorité organisatrice de transport.

Aussi, une convention tripartite nous est recommandée par la Région. Il est rappelé que la Région va par ailleurs accorder 40 000€ de soutien financier à la Mairie pour ce projet

Vu que la Région Pays-de-la-Loire va présenter la convention à sa Commission plénière du mois d'avril,

Vu la décision à intervenir par la Communauté de Communes Océan Marais de Monts,

Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ♦ **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer la convention de délégation relative à la gestion d'un service public d'autopartage sur le port de Fromentine telle qu'annexée.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

La maire,
Carole CHARUAU